

1
(N° 277.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 MAI 1838.

Projet de loi relatif à l'emprunt pour le chemin de fer.

Je propose les amendements suivants :

A l'art. 1^{er}, *quarante millions de francs*, au lieu de *trente-sept millions*.

A l'art. 2, ajouter un paragraphe ainsi conçu :

Sur cette somme trois millions seront ajoutés au crédit ouvert au gouvernement par la loi du 2 mai 1835, pour la confection de routes pavées et empierrées.

R. DE PUYDT.